

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Des jardins familiaux et des activités pour les chômeurs, s.v.p., merci!»

Rapport de M^{me} Charlotte Meierhofer.

Le Conseil municipal a renvoyé la pétition P-227 à la commission des pétitions le 18 février 2009. La commission des pétitions, présidée par M. Jean-Charles Lathion, s'est réunie à cinq reprises pour discuter de cet objet.

La rapporteuse tient ici à remercier M^{mes} Nathalie Bianchini et Consuelo Frauenfelder, procès-verbalistes, sans lesquelles le présent rapport n'aurait pu être rédigé.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 9 mars 2009

Audition de M. Dominique Degoumois, architecte EPFL et pétitionnaire

M. Degoumois se présente en indiquant qu'il ne pratique plus son métier, qu'il a été commerçant et qu'il est, en ce moment, en arrêt maladie. Il a eu, au cours de ces dernières années, l'occasion de côtoyer des personnes inscrites au chômage et qui vivent dans la précarité. Ces personnes lui ont expliqué qu'il y a beaucoup plus de chômeurs-euses que l'on veut bien le dire. Il ajoute qu'il a pu trouver sur internet un certain nombre de sites qui proposent des activités pour les chômeurs-euses.

Il relève qu'il y a deux ans des jardins familiaux ont été aménagés au Grand-Saconnex, que l'Armée du Salut dispose également de jardins familiaux au Petit-Salève. Il estime souhaitable que la Ville puisse proposer à des chômeurs-euses des activités consistant notamment à construire de petites maisons écologiques sur des jardins qui leur permettraient de cultiver des légumes afin d'en tirer un bénéfice. Il ajoute qu'il n'a pas pris contact avec la Fédération des jardins familiaux, car il juge que celle-ci a des positions par trop rigides.

Il estime, par ailleurs, que l'Office cantonal de l'emploi pourrait proposer davantage de documents en vue d'informer les chômeurs ainsi que des cours de toute nature. Il ajoute qu'il serait judicieux que la Ville en fasse tout autant.

Une commissaire, constatant que M. Degoumois a évoqué dans sa lettre la mise en place de conteneurs, lui demande ce qu'il entend par là.

M. Degoumois lui répond que l'on trouve sur internet des sites qui proposent des conteneurs usagés dans lesquels il serait possible d'aménager un espace habitable, comme c'est d'ailleurs le cas aux Pays-Bas. Il suggère donc de mettre en place, par exemple près de la route du Bois-des-Frères, des habitacles de ce type qui pourraient être proposés à des jeunes à la recherche d'un logement. Il surenchérit en estimant que de riches familles pourraient, à Genève, mettre à disposition des terrains pour permettre la création de jardins familiaux.

Il invite enfin les élu-e-s à faire tout ce qui est possible afin d'informer la population et, pour être concret, il relève que des tâches du type nettoyage des berges du Rhône ou de l'Arve pourraient être proposées à des personnes sans emploi.

Un commissaire souligne qu'il existe à l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue une structure qui, autour de la Cité des métiers et de la formation, prend en compte une partie de ce qui est proposé par le pétitionnaire.

Des commissaires relevant, d'autre part, que ladite pétition s'adresse à divers départements de la Ville et de l'Etat en mélangeant parfois les genres, M. Degoumois précise que son but est de ne pas laisser les chômeurs-euses inactifs-ives en leur rendant leur dignité et invite les conseillers-ères municipaux-ales à faire preuve d'imagination en proposant à ces personnes des activités diversifiées dans le cadre de structures moins rigides et plus faciles d'accès.

Le président remercie le pétitionnaire et ouvre la discussion. La commission décide, après un petit débat:

- d'entendre la Fédération des jardins familiaux, par 11 oui (2 DC, 2 UDC, 1 R, 2 L, 2 S et 2 AGT) contre 3 non (Ve) et 1 abstention (S);
- de refuser une audition de M^{me} Véronique Pürro, par 9 non (1 R, 2 DC, 3 S et 3 Ve) contre 4 oui (2 UDC, 1 L et 1 AGT);
- d'accepter l'audition de M^{me} Sandrine Salerno, par 8 oui (2 AGT, 2 DC, 1 L, 1 R et 2 UDC) contre 5 non (2 S, 3 Ve) et 1 abstention (S).

Séance du 23 mars 2009

Audition de M. Jean-Paul Gygli, vice-président de la Fédération des jardins familiaux

M. Gygli commence par signaler qu'il est très difficile de réserver des terrains pour des jardins familiaux dans leurs dimensions actuelles, car ils sont de plus en plus convoités et voient leur surface diminuer d'année en année. La fédération se bat de pied à pied pour tenter de maintenir tout ce qui peut l'être à Plan-les-Ouates ou encore à la Caroline. En l'état des choses, le problème consiste donc plutôt à maintenir les surfaces existantes plutôt que d'en trouver de nouvelles. L'avenir semble appartenir aux «plantages», c'est-à-dire de petites parcelles sans

chalet, car le principe de disposer d'une parcelle de 300 ou 400 m², faute de place, devient obsolète.

A la question qui lui est posée relative au nombre de jardins gérés par la fédération, M. Gygli répond qu'elle regroupe également des terrains appartenant à l'Association genevoise du Coin de terre. Le canton compte ainsi 21 groupements qui totalisent 2200 membres. Les attributions des parcelles sont du ressort du comité de chaque association, exception faite de la commune de Meyrin, propriétaire du terrain sur lequel elle a établi deux groupements familiaux et qui conserve ainsi un droit de regard sur ces parcelles. Des dispositions particulières existent çà et là et, par exemple, la commune de Versoix exige que les locataires habitent sur le territoire communal. Quant aux parcelles, il n'y en a pas dans toutes les communes; la Ville en possède quatre et il y en a un certain nombre à La Plaine, Bernex, Carouge, Perly, Vernier, et un terrain est partagé entre Coligny, Vandœuvres et Chêne-Bougeries. Il existe en tout près de 2000 parcelles qui sont divisées en un certain nombre de jardins. Sa fédération tente actuellement de rediviser de grandes parcelles en de plus petites et M. Gygli cite, en modèle, le groupement de Plan-les-Ouates qui propose des jardins de 250 m².

Une commissaire lui demande si ces parcelles sont bien mises à la disposition de la fédération par le Canton ou la Ville.

M. Gygli répond par l'affirmative. Il en profite pour ajouter que ces jardins jouent un rôle éducatif, puisque de nombreux enseignants sensibilisent ainsi leurs élèves à cette agriculture ou à ces cultures maraîchères de proximité.

Il précise, pour répondre à une question, que sa fédération dispose de quatre groupements en ville de Genève, au parc Trembley et au bois de la Bâtie.

Un commissaire souhaitant avoir des renseignements en ce qui concerne le mode d'attribution, M. Gygli précise que ces jardins sont généralement attribués à des familles avec des enfants en bas âge. Il arrive toutefois que des parcelles soient octroyées à des personnes célibataires ou à des familles sans enfants dont le travail ou la démarche donne entièrement satisfaction.

Un commissaire souhaitant avoir davantage d'informations sur le plan historique, M. Gygli s'engage à faire parvenir des documents à la commission.

Séance du 30 mars 2009

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, accompagnée de M^{me} Chiara Barberis, adjointe à la déléguée à l'Agenda 21

M^{me} Salerno introduit le plan présenté pour cette audition. Elle explique qu'elle a préparé avec M^{me} Barberis une présentation du Fonds municipal de lutte

contre le chômage. Elle précise, à cet égard, que M^{me} Barberis a travaillé au règlement de ce fonds au sein de l'unité Agenda 21 dans sa partie économique. C'est là que l'on traite de la question de l'insertion professionnelle en lien avec la Direction des ressources humaines, bien qu'ici le champ porte essentiellement sur le travail à l'intérieur de la Ville de Genève. Elle ajoute que M^{me} Barberis et elle ont travaillé, dans le cours de l'année 2008, à une réorientation de la politique de promotion économique de la Ville et notamment au soutien de certaines activités liées à l'agriculture de proximité. Elle conclut en relevant qu'elle a fait des recherches sur les liens contractuels qui unissent la Ville de Genève et les jardins familiaux et que c'est la raison pour laquelle elle s'intéresse à la pétition à l'examen de cette commission.

M^{me} Barberis explique qu'on lui a demandé d'informer la commission sur le travail qui a été effectué durant le deuxième semestre 2008 par l'unité Agenda 21 concernant la réorientation du Fonds chômage. Elle indique, à cet égard, que les nouvelles directives relatives au fonds sont entrées en application le 1^{er} janvier 2009 et que leur mise en œuvre est donc très récente. Elle rappelle qu'en 2003, pour faire suite à la volonté du Conseil municipal, le Conseil administratif a mis en place un fonds spécifique destiné à lutter contre le chômage intitulé: «Pour une politique active en matière d'intégration sociale et professionnelle». Ce fonds était destiné, en particulier, à un public de chômeurs de longue durée et avait été créé pour financer des projets portés par le tissu associatif. Il a été utilisé, dans les faits, pour payer les salaires de personnes au bénéfice des emplois temporaires communaux. Le dispositif cantonal ayant changé en 2008, il a été nécessaire d'entreprendre une réflexion afin de savoir de quelle manière il convenait de réorienter l'action de la Ville en matière de chômage. Il en est ressorti que le fonds devait financer des projets et non des salaires, qu'il convenait de travailler en collaboration avec les institutions cantonales et les associations actives en matière d'insertion, que ledit fonds devait contribuer au financement de projets novateurs portés soit par des entreprises d'insertion, soit par l'économie, soit par des services municipaux. Enfin, le dernier point qui a guidé la réorientation du fonds porte sur un renforcement de la politique des ressources humaines afin d'intégrer les demandeurs d'emploi dans les services. Ces quatre réorientations ont amené le Conseil administratif à prendre les mesures suivantes: de nouvelles directives d'affectation ont été établies en faveur de projets, une commission consultative composée de représentant-e-s de l'Office cantonal de l'emploi, de l'Hospice général, de l'Office cantonal de formation professionnelle, des services de la Ville et de différents partenaires sociaux a été mise en place, un poste a été créé pour l'administration de ce fonds et la Permanence chômage a été supprimée.

Quant au champ d'action et au domaine dans lesquels les projets doivent se situer, il doit s'agir d'insertion professionnelle au sens large, à savoir d'aide à la recherche d'un emploi, puis de formation et d'acquisition de compétences et, enfin, d'insertion par le travail, notamment dans le secteur de l'économie privée.

Il convient ici de relever que le Fonds chômage ne peut, pour des impératifs budgétaires, envisager des projets qui s'étaleraient sur plus de quatre ans. A cet égard, ils se doivent donc d'être clairement identifiés et de présenter des objectifs et une structure claire avec une condition de subventionnement dans le temps. M^{me} Barberis termine cette première partie en survolant l'état de la question actuelle: le 20 décembre 2008, un appel a été lancé à 81 associations actives dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle. Plus d'une trentaine d'entre elles se sont montrées intéressées en demandant un formulaire d'inscription et six dossiers complets sont en ce moment en cours d'analyse. Elle conclut en indiquant à la commission que le montant disponible du fonds disponible pour ces actions s'élève à 2 700 000 francs.

Une commissaire aimerait savoir si ce Fonds chômage est présenté sur internet et si, pour des personnes résidant en dehors de la ville, le Canton propose une participation financière. Elle constate, par ailleurs, que le système s'adresse à des associations et se demande ce qu'il en est pour des personnes indépendantes qui n'en feraient pas partie.

M^{me} Salerno relève que le fonds a ciblé des associations qui s'occupent de réinsertion socioprofessionnelle et qu'en contactant ces 81 associations le but était de contacter tout le réseau. Si certaines personnes ont pu être oubliées, elles seront sûrement informées de l'existence du fonds par le biais du réseau existant. Elle rappelle, par ailleurs, que la Ville travaille actuellement à une restructuration complète de son site internet et qu'une nouvelle version sera bientôt disponible.

M^{me} Barberis précise, en ce qui concerne internet, qu'une rubrique relative au Fonds chômage est d'ores et déjà prévue et qu'il est quasi impossible pour une association de présenter un projet qui ne serait réservé qu'aux seuls habitants de la ville de Genève. Il est donc assez probable que, pour des projets d'envergure, le Canton soit également amené à participer à leur financement. Elle reconnaît cependant qu'il conviendra, à terme, de préciser ce point.

M^{me} Salerno cite, à cet égard, l'exemple de la Bourse à l'emploi de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière Genève que la Ville finance à hauteur de 150 000 francs, mais dont la quote-part de la subvention provenant de l'Etat est plus importante. Elle rappelle, à cet égard, que l'Etat est largement représenté dans la commission consultative et que par conséquent de nombreux projets pourront être menés de concert par la Ville et l'Etat.

M^{me} Barberis revient sur le cas des personnes individuelles en précisant que ce fonds n'entend pas intervenir à ce niveau et c'est là l'une des différences majeures avec le système qui avait existé auparavant. Elle rappelle, sur ce plan, que la nouvelle répartition des tâches attribue l'aide collective à la Ville, alors que l'Etat prend, lui, en charge les cas individuels.

Un commissaire aimerait obtenir plus de détails sur les critères qui permettent de statuer sur la pertinence de chaque projet.

M^{me} Salerno lui répond que tout repose avant tout sur des critères d'évaluation des projets. Elle lui rappelle que la commission consultative est composée de personnes qui sont impliquées dans l'insertion professionnelle et qui connaissent parfaitement cette question. D'autre part, la commission dispose d'une large autonomie en ce qui concerne la préparation et le dépôt de projets qui sont ensuite validés par le Conseil administratif. Il est prévu, par ailleurs, au terme de la troisième année de fonctionnement de la nouvelle mouture, de présenter au public un premier bilan de l'action de ladite commission tant sur le plan du type des projets subventionnés que de celui des résultats obtenus.

Une commissaire revient sur les critères d'attribution de crédits et la problématique posée par des personnes au chômage. Elle s'inquiète en particulier du destin des chômeurs-euses qui ont dépassé le cap de la cinquantaine.

M^{me} Barberis comprend la préoccupation de cette commissaire, mais rappelle que les problèmes individuels sont à adresser à l'Etat. Elle indique toutefois que des projets de création d'entreprise indépendante peuvent être soumis à la Fondotec et que la Ville peut, en ce qui concerne ce volet, avoir une action sur la création de petites entreprises fonctionnant sur le modèle de la raison individuelle.

M^{me} Salerno poursuit sa présentation en excipant de projets qui ont déjà été soutenus en matière de promotion économique, en particulier dans le domaine de l'agriculture contractuelle de proximité. Elle remarque, à cet égard, que le pétitionnaire, via les jardins familiaux, a soulevé la thématique du lien entre les citadins et l'agriculture. Son département estime qu'il y a là une piste intéressante à suivre et elle invite M^{me} Barberis à présenter deux projets que la Ville entend soutenir.

M^{me} Barberis explique que le premier projet subventionné a été lancé par l'association Les Moulins de Verpillères, excroissance de l'association L'Affaire TourneRêve, active dans l'agriculture contractuelle de proximité. Il n'y a, actuellement, aucune possibilité de traiter directement les céréales à Genève et, à titre d'exemple, pour moudre le grain, les producteurs sont amenés à transporter la matière première dans le canton de Berne. Or le principe même de l'agriculture contractuelle de proximité consiste à travailler sur de petites quantités et sur place. C'est la raison pour laquelle ladite association a proposé d'acheter ou de construire un moulin. Le département a estimé que ce projet était intéressant et M^{me} Barberis indique à la commission que ce moulin se trouvera au parc des Bastions à l'occasion du festival du développement durable afin de présenter au public le procédé qui permet de moudre les céréales. Le deuxième projet a consisté à subventionner le festival de films sur la souveraineté alimentaire appelé «Mangeur d'avenir» qui a eu lieu dans le courant du mois de janvier.

Le président remarque que le pétitionnaire a mis l'accent sur le lien social que les jardins familiaux pouvaient apporter, ainsi que l'épanouissement de soi que pouvait apporter la culture de sa propre nourriture.

M^{me} Salerno assure que ce lien existe dans les projets soutenus par la Ville, car toutes les associations et coopératives citées travaillent dans le domaine de la souveraineté alimentaire. L'objectif principal de toutes ces initiatives est précisément d'établir un lien entre le producteur et le consommateur. Il est essentiel que ce dernier se rende compte de la véritable valeur des produits qu'il consomme et c'est dans cette perspective que se place le projet des Moulins de Verpillères qui présente une démarche didactique à l'intention du public en général et des enfants en particulier. Elle ajoute que, concernant les jardins familiaux, la fédération qui les gère est au bénéfice de trois baux qui lient à la Ville de Genève:

- à la rue Pestalozzi 6, sur une surface de 4800 m²;
- au chemin du Bois-des Frères, sur une parcelle de 31 749 m²;
- au bois de la Bâtie, à proximité du Restaurant de la Tour, sur un terrain de 3260 m².

M^{me} Salerno précise qu'elle a fixé l'échéance des baux au 31 décembre 2011, car elle n'aura probablement pas le temps, d'ici à la fin de la législature, de présenter un projet de valorisation de ces parcelles. Elle rappelle que la troisième parcelle se trouve dans les parages de l'avenue Giuseppe-Motta et relève qu'il existe plusieurs projets d'affectation pour ces jardins familiaux. Des pétitions ont été lancées demandant notamment que cet espace soit mis à la disposition de la maison de quartier ou encore de la Délégation à la jeunesse qui souhaite l'utiliser dans un but social. Elle précise, à cet égard, que ces jardins familiaux ont été conçus au départ pour que des familles disposent d'un petit lopin de terre, mais elle estime qu'il convient d'avoir aujourd'hui une vision plus large qui, autour d'un concept de plantage, permettrait, par exemple, de réinsérer des personnes en difficulté. Il serait également souhaitable de proposer à des clubs sociaux d'y développer des activités valorisantes permettant de construire un lien social entre les personnes. Elle relève que de tels projets sont actuellement mis en place dans les communes et en particulier à Onex, où il existe un espace de propriété communale où l'on confectionne des «cabas» avec des produits frais pour les citoyens, comme a pu le faire l'association Les Colis du cœur animée par M^{me} Carole-Anne Kast.

Une commissaire a remarqué que, selon les personnes, on parlait soit de trois, soit de quatre parcelles attribuées à des jardins familiaux et elle aimerait savoir ce qu'il en est.

M^{me} Salerno précise bien qu'à sa connaissance il y en a trois, mais elle se renseignera plus complètement sur ce sujet.

Un commissaire aimerait savoir si les serres de Beaulieu qui devaient être déplacées du côté de Veyrier ont été remplacées par des jardins familiaux fonctionnant sur une base collective.

M^{me} Salerno remarque que les projets de son collègue Manuel Tornare sont généralement issus de la Délégation à la jeunesse, mais elle n'a pas entendu parler de remise de ces terrains à la Fédération des jardins familiaux. Elle pense que, si projet il y a, il doit être de nature sociale.

Le président remercie la magistrate, M^{me} Salerno, ainsi que M^{me} Barberis, de la qualité de leur présentation et ouvre la discussion.

Discussion

Un commissaire souhaite avoir le point de vue de M. Pagani en ce qui concerne les habitacles dont a parlé M. Degoumois.

Une autre commissaire aimerait pouvoir entendre M^{me} Carole-Anne Kast au sujet des plantages mis en place à Onex.

Ces propositions sont mises aux voix.

L'audition de M. Pagani est acceptée par tout le monde à l'exception de l'UDC qui s'abstient.

Celle de M^{me} Carole-Anne Kast est également acceptée par 5 oui (2 AGT, 2 Ve, 1 DC), 3 non (2 S, 1 DC), 4 abstentions (2 UDC, 1 S, 1 R).

Séance du 20 avril 2009

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement

M. Pagani constate qu'à ce jour aucune des grandes organisations caritatives ou de défense des locataires n'a proposé de telles solutions. Il explique que sa formation d'assistant social l'a, dans le passé, conduit à s'occuper de familles vivant dans des baraquements à Carouge et que leur situation était telle qu'il s'est promis de ne plus jamais prendre part à une telle opération. Il ajoute que, fort heureusement, depuis lors, ces familles ont été relogées et il revient sur ce type d'habitation en remarquant que les zones retenues pour des habitacles de ce genre se trouvent généralement là où l'on ne peut construire, c'est-à-dire le long des cours d'eau, dans des microclimats très humides. Il reconnaît cependant que des conteneurs peuvent se présenter comme une solution de fortune pour des étudiants en attente d'un logement, mais il se refuse à imaginer que cela puisse être présenté comme une solution de remplacement pour des familles vivant dans la précarité. Il ajoute que des études ont démontré que des personnes qui ont connu, comme enfants, des conditions de logement déplorables ont tendance à se satisfaire de ce peu et qu'elles s'installent ensuite de façon pérenne avec leur famille dans ces baraquements insalubres et mal chauffés. C'est la raison pour laquelle la Ville

a prévu, dans son plan directeur, la construction de 300 logements par année et M. Pagani cite, à titre d'exemple, les 90 logements de Sécheron qui vont prochainement être mis sur le marché.

Une commissaire indique à M. Pagani que M. Degoumois ne pensait pas, en parlant de conteneurs, à des logements insalubres mais plutôt à de petites constructions minimalistes qui offriraient l'essentiel pour un coût de construction situé très en dessous des prix pratiqués.

M. Pagani relève que ce type de logement est tellement exigü que, dans certaines pièces, en écartant les bras, on en couvre toute la largeur, alors qu'en longueur on a tout juste la place de poser un lit et une commode. Il ajoute que d'autres solutions existent et indique qu'en France on reloge des familles en situation de précarité dans certains hôtels. Il poursuit en relevant que son département planche en ce moment sur cette question et que c'est la raison pour laquelle il a été proposé de déclasser le parking P+R de Sécheron pour y construire des logements pour les étudiants. Il relève également que des attributions provisoires peuvent être proposées, par exemple sur la station d'épuration d'Aire utilisée par la Voirie, à des gens du voyage qui vivent dans des roulotte dont on sait qu'elles ne sont là que pour un temps limité.

Une autre commissaire lui demande s'il existe en ville des parcelles qui pourraient permettre la mise en place de conteneurs habitables.

Le magistrat n'a pas étudié cette question et préfère mettre en place une véritable politique du logement permettant à des familles vivant dans la précarité de pouvoir disposer d'un appartement offrant un socle minimal de confort auquel tout habitant de la ville de Genève peut prétendre.

Une commissaire, constatant que les parcelles en ville se font rares, aimerait savoir si la Ville entend construire des logements en dehors de ses limites communales.

M. Pagani lui répond par l'affirmative en citant l'exemple d'un projet qui est en train de se mettre en place avec la commune de Vernier sur une parcelle constructible. Il ajoute que la Ville explore toutes les pistes susceptibles d'apporter des solutions à la crise du logement que Genève connaît en ce moment.

Séance du 4 mai 2009

Audition de M^{me} Carole-Anne Kast, conseillère administrative de la Ville d'Onex

M^{me} Kast explique à la commission la philosophie qui est celle de la commune d'Onex en matière d'action sociale. Onex est une commune plutôt pauvre et relativement défavorisée sur le plan économique. C'est la raison pour laquelle

elle a souhaité mettre en place de nouvelles prestations, notamment pour des personnes en rupture, afin de leur permettre de reprendre pied et de voir l'avenir du bon côté. Onex étant, certes, une commune urbaine mais tout de même très proche de la campagne, l'idée de développer une interface entre la vie rurale et la vie citadine s'est imposée. La municipalité a donc, dans cet esprit, acheté «la petite maison», en fait une villa au milieu d'un jardin dans une zone appelée à se développer. Il s'agit, en l'espèce, d'offrir à des familles démunies et en rupture des cornets alimentaires avec les produits du jardin cultivés par ces mêmes destinataires. Cette action sociale, mise en place avec les associations Partage et TourneRêve, touche une bonne centaine de personnes. Elle est complétée par la récolte des invendus des grands magasins. Cette action permet de briser la solitude et donc de rétablir le lien social entre des personnes en marge de la société. M^{me} Kast ajoute que la Ville d'Onex a également mis en place des potagers pour les aînés qui manifestent une certaine nostalgie par rapport à un lien à la terre abandonné en cours de l'existence. L'attribution de ces lopins de terre se fait annuellement et permet ainsi aux retraités de retrouver une activité saine et de jouer un rôle social au sein de la commune.

Une commissaire demande à M^{me} Kast ce qu'elle pense de l'installation de conteneurs habitables à destination de personnes à la recherche d'un logement.

M^{me} Kast ne s'est pas penchée sur la question, mais elle signale qu'un groupe de travail a été mis en place autour de M. François Longchamp, conseiller d'Etat, afin de trouver des logements pour les requérants d'asile. Des terrains ont été recensés, mais aucun projet n'est en cours actuellement. A cet égard, elle indique à la commission que le site de la place Sturm fait partie des terrains qui ont été retenus en vue de cette attribution.

Le président remercie M^{me} Kast de ses éclaircissements et ouvre le débat.

Discussion

Une discussion s'engage et il apparaît que beaucoup de choses ont été entreprises en faveur des chômeurs et que le manque de terrains en vue de développer des jardins familiaux est une réalité contre laquelle il n'y a pas grand-chose à faire. Les conteneurs ne semblent pas non plus très adaptés et donc la commission, dans sa majorité, incline en faveur d'un classement de la pétition.

Le président met aux voix le classement de la pétition P-227, celui-ci est accepté par 2 UDC, 1 L, 1 R, 2 DC, 1 S et 3 Ve, contre 1 AGT.

Annexe: texte de la pétition

R 16.02.05

Dominique Degoumois
Architecte EPFL
9 rue Bautre
1201 Genève
079 542 74 49
dominique.degoumois@yahoo.fr

Pétition
URGENT!

Des jardins familiaux et des activités pour les chômeurs et les sans emplois SVP MERCI!

Genève le 15-02-2009

Mesdames, Messieurs,

Savez vous que les chômeurs en fin de droit, touchent, aujourd'hui à Genève, environ 2200.- par mois? Pensez vous que l'on peut vivre dignement avec ça? Et bien non!

Il est indispensable que vous leurs proposiez au plus vite, **des petits jardins familiaux d'environ 200m2**. Ce sera également très bon pour leurs morales, et évitera entre autre les problèmes d'alcool. Les légumes et les fruits sont indispensables pour la santé, ils coûtent aujourd'hui trop chères pour les petits budgets)

Il est également indispensable de leurs proposer des activités: bricolage, travail en foret, sport etc. Un chômeur qui a des activités, est beaucoup plus apte à retrouver rapidement un travail.

Il faudrait également construire rapidement des logements, même provisoire et bon marché. On peut les réaliser avec des containers usagés, sur des terrains en attentes d'affectations définitives, par exemple. Il y a de très bons exemples sur internet. Un logement de qualité n'a pas besoin de faire 50-80m2, on peut réaliser de très agréables petits appartements d'environ 35m2!

Les simples citoyens ont besoin aujourd'hui de ce sentir soutenu dans les épreuves qui les touchent, pour éviter des troubles sociaux politiques.

Si vous avez besoin d'une personne très motivée, prête à relever des défis, j'ai encore d'autres très bonnes idées, économiques et faciles à mettre en œuvre, pour améliorer les conditions de vie des simples citoyens!

Bon courage à vous pour ses prochains mois, qui seront, à n'en pas douter, un moment historique important dans l'histoire contemporaine!

Salutations D. Degoumois